

RÉFÉRENDUM RÉGIONAL DE CONFIRMATION ANNÉE 2025

VOUS ÊTES ÉLECTEUR: AVEZ-VOUS REÇU VOTRE CARTE ÉLECTORALE?

DANS L’AFFIRMATIVE, VÉRIFIEZ QUE CELLE-CI PORTE

- la mention exacte de vos nom, prénom, lieu et date de naissance;
- le numéro et l’adresse de la section où vous serez admis à voter.

**SI VOUS N’AVEZ PAS ENCORE REÇU VOTRE CARTE ÉLECTORALE
OU QUE CELLE-CI COMPORTE DES ERREURS, RENDEZ-VOUS
IMMÉDIATEMENT AU BUREAU ÉLECTORAL COMMUNAL POUR LA
DEMANDER OU LA FAIRE CORRIGER.**

**CONSERVEZ SOIGNEUSEMENT VOTRE CARTE ÉLECTORALE:
vous ne devez la confier à personne et nul n’a le droit de vous la reprendre.**

N’OUBLIEZ PAS QUE:

1. pour voter, vous devez présenter votre carte électorale et une pièce d’identité;
2. en cas de détérioration rendant votre carte électorale inutilisable, le bureau électoral communal peut vous délivrer un duplicata de celle-ci, même le jour des élections: il vous suffit pour cela de présenter une demande à cet effet et de restituer la carte originale. S’il n’est pas possible de vous délivrer un duplicata, ce même bureau vous remettra une attestation vous permettant d’exercer votre droit de vote;
3. en cas de perte de votre carte électorale, présentez au bureau électoral communal une autodéclaration en ce sens et celui-ci délivrera un duplicata de la carte électorale ou une attestation vous permettant d’exercer votre droit de vote.